Solidaires Finances Publiques

PARLONS INFORMATIQUE...

Solidaires finances

N°2

Journal Bien Réel des Services Informatiques

11 Janvier 2023

BILAN ET PERSPECTIVES

DETTE TECHNIQUE, MOYENS ET ORGANISATION DES SERVICES INFORMATIQUES À LA DGFIP

Bonjour à tous et toutes,

Vous trouverez ci-joint un résumé et une mise en perspective du dernier rapport de l'Inspection générale des Finances sur le déroulement du dernier Contrat d'Objectif et de Moyen à la DGFiP (COM).

Ce document ne reprend pas l'intégralité du rapport de l'IGF, mais fait un focus sur l'annexe III et sur le bilan dressé par l'IGF de la mise en place du COM au niveau de la sphère informatique. Il nous est également apparu nécessaire de mettre en parallèle ce document avec le rapport de la Cour des Comptes de 2019, mais aussi avec des fiches issues des différents groupes de travail, sans oublier la vision et le revendicatif de Solidaires Finances Publiques sur ce sujet très important pour l'avenir de la DGFiP et de ses agents.

Bonne lecture !

EMPLOIS, MOYENS BUDGÉTAIRES ET ORGANISATION DES SERVICES

LES MOYENS BUDGÉTAIRES

Dans son rapport de mai 2019, la Cour des comptes avait tiré un bilan très préoccupant de l'état des infrastructures informatiques de la DGFiP. La problématique la plus inquiétante à court terme touchait un vieillissement de nos serveurs et socles applicatifs pouvant nous faire entrer dans une période de risques non acceptables pour l'exercice de nos missions.

Dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Moyen (COM) le gouvernement et le parlement ont décidé (enfin) d'engager un plan de modernisation et d'investissement dans les systèmes d'information de la DGFiP.

Tableau 1 : crédits prévus par le contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2020-2022

(en M€)	2018 (exécution)	2019	2020	2021	2022
AE HT2	955,1	930,0	971,0	961,2	904,0
dont SI	*199*	*190*	*261*	*231*	*212*
CP HT2	871,7	856,4	895,6	900,8	894,0
dont SI	*195*	*197*	*233*	*226*	*212*
T2 HCAS	4 731,4	4 722,5	4 683,3	4 588,7	4 530,5
Total CP	**5 603**	**5 579**	**5 585***	**5 490**	**5 425**
Total AE	**5 686**	**5 563**	**5 660***	**5 550**	**5 435**

Source : contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 de la DGFiP.

** Ces deux montants ne correspondent pas à la somme des données inscrites dans la colonne correspondante.*

Source : Rapport de l' IGF – Bilan du contrat d'objectifs et de moyens de la direction générale des finances publiques pour la période 2020-2022 - septembre 2022 – Annexe II

On peut constater que les Autorisations d'Engagement (AE) hors masse salariale sont passées de 199 millions d'euros en 2019 à 212 millions d'euros pour 2021. En passant par un cap de 261 millions en 2020. Nous avons une trajectoire quasi à l'identique pour les crédits de paiements (CP).

Il est à noter que le budget informatique est passé par son plus bas niveau en 2016 avec un budget de 150 millions d'euros.

De manière synthétique :

Tableau 3 : dépenses informatiques de la DGFiP (en M€ et en CP)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total crédits informatiques HT2	283	266	256	220	208	181	150	177	195	199	240	282
SI (HT2)/Prog 156 (HT2)	23 %	23 %	24 %	22%	23 %	21 %	18%	21 %	22 %	23 %	28 %	30 %

Source : mission, d'après les données transmises par la DGFiP et les rapports annuels de performance du programme 156.

Remarque : les dépenses totales en HT2 du programme 156 sont retraitées de2010 à 2018 inclus des loyers budgétaires.

Source : Rapport de l' IGF – Bilan du contrat d'objectifs et de moyens de la direction générale des finances publiques pour la période 2020-2022 - septembre 2022 – Annexe III

Pour 2023, le programme 156 (qui englobe l'ensemble des dépenses de la DGFiP, y compris les dépenses en personnel) va augmenter de 5,62 %.

À ce titre les dépenses informatiques pour la DGFIP en 2023 (hors dépenses de personnels) vont atteindre plus de 450 millions d'euros en AE et CP. Soit une augmentation de près de 107 % et 136 % par rapport à 2019.

Pour le parlement cette augmentation importante doit permettre :

- D'avancer sur le rattrapage de la dette technique ;
- D'améliorer les outils existants, tant en termes de fonctionnalités nouvelles que d'applications au service des usagers et des agents ;
- De maintenir en condition opérationnelle des applications existantes afin de répondre aux attentes des agents et des usagers ainsi qu'aux évolutions réglementaires ;
- De lancer de nouveaux projets, comme le développement de technologies de télécommunication (développement de chatbot), d'outils numériques pour simplifier les démarches des usagers (développement d'API (1) pour partager les données), la prolongation de la dématérialisation des procédures (déploiement de la signature électronique), le renforcement de la valorisation des données de la DGFiP (consolidation du « lac de données »).

En outre, ce budget doit permettre de financer des projets informatiques de grande ampleur comme la mise en place de la facturation électronique, le projet PILAT (unification sur les systèmes informatiques de la chaîne du contrôle fiscal), RocSP, GMBI, FICOBA 3 ou le Foncier innovant.

Mais ne soyons pas dupes : cette importante augmentation en matière de crédits informatiques est en lien avec « l'effort » consenti par la DGFiP en matière d'effectifs. L'IGF écrit de manière très claire que « les crédits alloués pour la période 2020-2022 constituent la contrepartie des engagements pris par la DGFiP en matière de transformation de l'action publique et de réduction d'emplois ».

LES MOYENS HUMAINS

De manière globale :

Il est bon de rappeler que depuis la fusion DGI-DGCP en 2008, ce n'est pas moins de 32000 ETP (Équivalent Temps Plein) qui ont été supprimés au sein de la DGFiP.

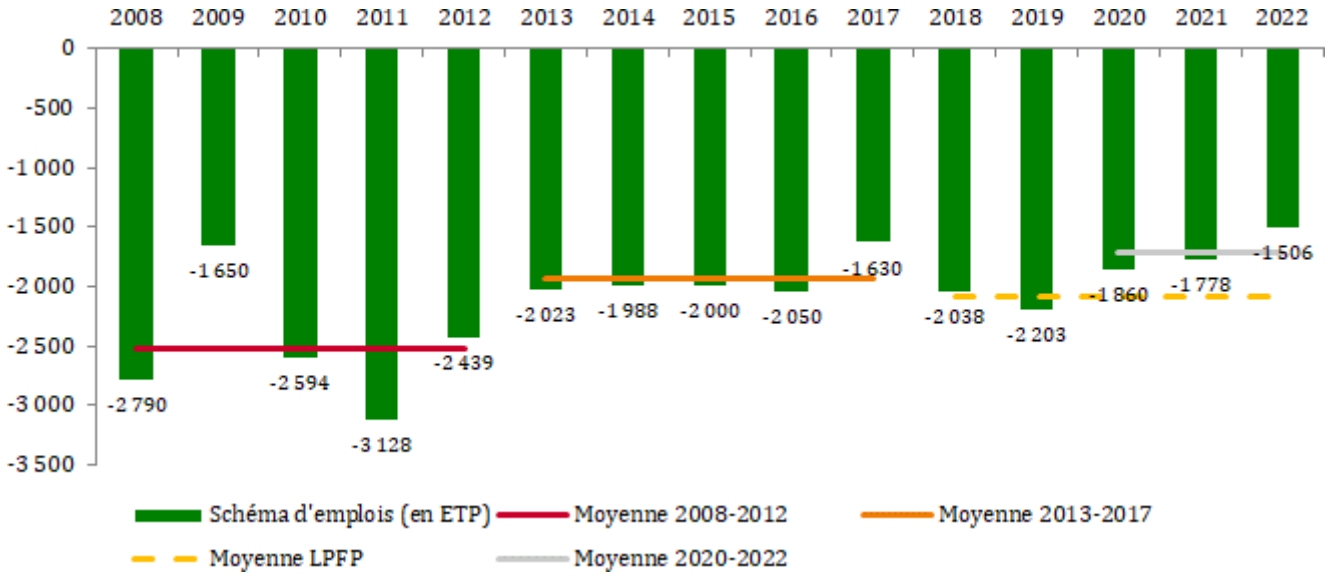

Source : Rapport de la Cour des comptes – LES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DGFiP ET DE LA DGDDI investir davantage, gérer autrement avril 2019 –

La DGFiP a contribué pour près de 90 % à la diminution des effectifs dans les ministères économiques et financiers et à 42 % de la diminution des effectifs de l'ensemble des ministères..

Pour 2023, la loi de finances prévoit un schéma d'emplois négatif de 850 ETP. La DGDDI (Les Douanes) subira 11 suppressions de postes alors que le secrétariat général aura droit à 127 créations de postes. Depuis 2020, la DGFiP aura réduit ses effectifs de plus de 4800 ETP soit 5 % de ses emplois…

Pour l'informatique :

Depuis plusieurs années, Solidaires Finances Publiques condamne de manière récurrente à la fois les suppressions d'emplois dans la sphère informatique, les requalifications d'emplois et l'externalisation à outrance de ces dernières années. Le tout étant bien sûr, intimement lié.

En 2018, la DGFiP comptait 4 786 agents affectés aux tâches informatiques pour une masse salariale de 361 M€.

Ces agents représentaient 26 % de l'ensemble des effectifs informatiques de l'État, hors ministère des armées. Ces effectifs ont diminué de 13 % entre 2013 et 2018, soit une baisse plus rapide que celle des effectifs globaux de la DGFiP sur la même période (- 8 %).

Graphique n° 11 : évolution des effectifs du SSI de la DGFiP

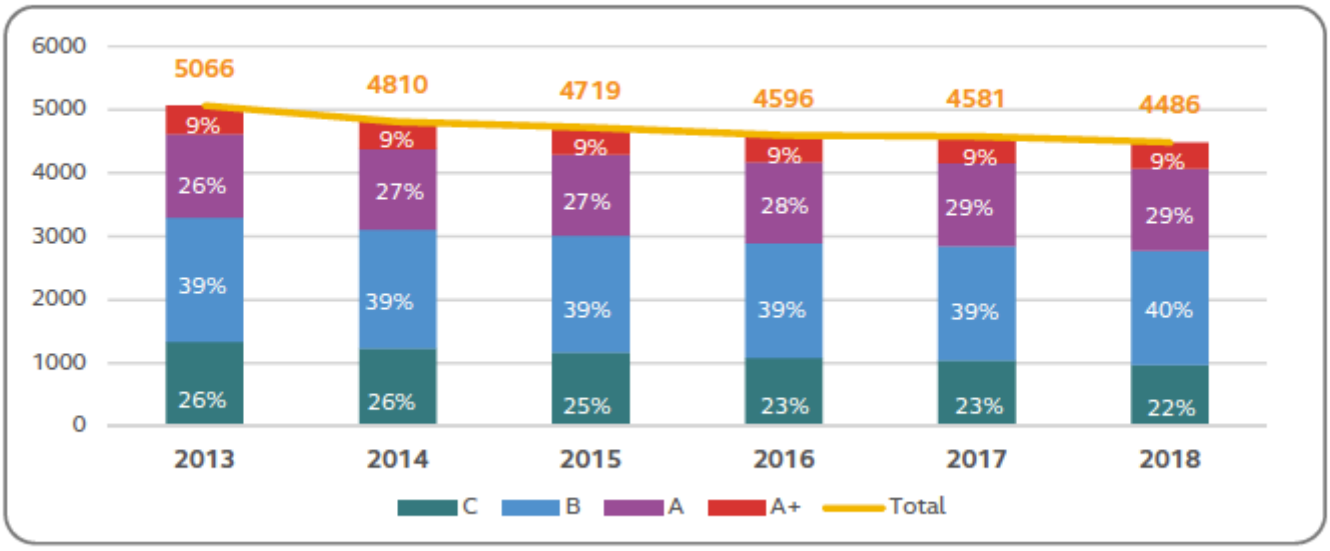

Source : Cour des comptes

Les suppressions d'emplois se sont malheureusement poursuivies. Ainsi entre 2020 et 2022, ce n'est pas moins de 240 emplois qui auront disparu et uniquement au sein des DiSI (hors services centraux).

Pour 2023, il est à noter une évolution positive au niveau des emplois dans la sphère informatique. **En effet, 125 nouveaux emplois vont être créés à la Direction des Projets Numériques** (DPN), et 76 emplois au niveau des DiSI.

Nous ne savons pas à cette date le détail par corps et par qualifications des 125 postes à la DPN. Toutefois au niveau des DiSI, les créations vont se décliner de la façon suivante:

- 3 postes de IDiv HC
- 16 postes de IDiv CN
- 65 postes de cadres A
- 29 postes de cadres B
- Et 37 suppressions de postes de cadres C…

Comme on peut le constater, si nous avons bien des créations nettes d'emplois **(par redéploiement de postes des DRFiP/DDFiP toutefois !)** la Direction Générale a aussi fait le choix de requalifier des postes de cadres C au profit de la création de postes d'inspecteurs, et dans une moindre mesure de contrôleurs. Cette tendance récurrente doit interroger. Les postes de cadres C sont majoritairement dans les structures de type CID, SIL et AT. Il ne faudrait pas que l'administration pense, ou croit, que l'on peut impunément supprimer des postes dans l'assistance sans voir se dégrader de manière importante les conditions de travail à la fois des collègues, mais également par ricochet de l'ensemble des agents de la DGFiP. Surtout aujourd'hui avec la mise en place de la TOIP qui va être un sujet majeur dans les prochains mois.

De plus, ces dernières années les concours dans la sphère informatique ne sont jamais arrivés à faire le plein par manque de candidats.

Pour les années 2016-2018

Année	2016			2017			2018		
Concours	Postes offerts	Postes pourvus	Postes non pourvus	Postes offerts	Postes pourvus	Postes non pourvus	Postes offerts	Postes pourvus	Postes non pourvus
Analystes-développeurs (catégorie A)	41	37	5	27	22	5	50	45	5
Programmeurs systèmes d'exploitation (catégorie A)	35	33	2	22	22	0	22	17	5
Programmeur (catégorie B)	107	63	44	106	63	43	105	64	51

Source : Cour des comptes à partir des données de la DGFiP

Pour les années 2019 à 2021

Année	*2021*	*2020*	*2019*
Concours	*Postes pourvus*	*Postes pourvus*	*Postes pourvus*
Inspecteur Analyste	*28*	*13*	*40*
Inspecteur PSE	*8*	*16*	*11*
Contrôleur programmeur	*36*	*41*	*41*

On ne peut que constater des chiffres de recrutement globalement très faibles. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que la moyenne d'âge dans la sphère informatique ne cesse d'augmenter.
La Cour des Comptes dans son rapport d'avril 2019 faisait d'ailleurs le constat que la part des agents de plus de 60 ans était passée de 9% à 12 % en 5 ans.

Il est donc légitime de se questionner sur le fait que l'ensemble de ces nouveaux postes soient bel et bien pourvus par des fonctionnaires, comme il est d'ailleurs légitime de s'interroger sur la capacité de l'ENFiP de Toulouse à pouvoir gérer de manière efficace un recrutement plus important si, par miracle, le nombre de postes pourvus et ouverts était en forte augmentation.

L'organisation de SI

Les moyens humains, budgétaires et techniques ne sont rien sans une bonne organisation et une distribution des tâches performantes et précises. À ce titre, il semble que pour l'IGF l'organisation du SI soit encore perfectible… Et pour nous aussi.

En 2019, la Cour des comptes recommandait de regrouper les services de MOA et de MOE[1] au sein d'une même structure pour gagner en efficacité et favoriser la méthode dite « agile ».

Il en est ressorti un « chambardement » majeur qui a abouti à la création de la DPN (Direction des Projets Numériques) et d'une mission du pilotage du développement (MPDEV). À côté, continuent d'exister 6 bureaux SI « classiques » en charge d'applications plus anciennes et moins « stratégiques » (même si ce terme est à porter avec prudence).

[1] *MOA et MOE : Le premier est à l'origine du projet, c'est lui qui rédige le cahier des charges fonctionnel. Le second est celui qui conçoit la solution et s'assure du bon déroulement du projet. Pour résumer, on peut considérer le MOA comme le commanditaire du projet informatique alors que le MOE est le chef de projet qui va piloter toute la partie technique nécessaire à sa mise en œuvre.*

La DPN a donc été créée au 1er septembre 2021. Il s'agit d'un service à compétence nationale qui a pour objectif de regrouper les fonctions de maîtrise d'ouvrage (MOA) et de maîtrise d'œuvre (MOE) partout où c'est possible. Ce regroupement se fait sous l'égide d'un responsable de projet qui a donc la main sur le développement de l'application en question. 8 directions de projets ont donc été créées dans ce cadre.

En parallèle, le COM a acté la création le 1er janvier 2021 d'une nouvelle structure (encore…) la Délégation à la Transformation Numérique (DTNum) qui a principalement la charge de réformer les méthodes d'analyse, de conduite et de pilotage des projets informatiques. Au 30 juin 2022, elle comptait 100 ETP (dont 30 à 40 % de contractuels) ainsi que des prestataires. Son objectif est de développer les compétences des agents de la DGFiP en matière de Data science et d'outils numériques. Elle se veut être un service « facilitateur » proche du terrain et des directions métiers.

En outre, le but de ces deux structures, en plus de faire progresser la méthode dite « agile », est de répondre de façon optimale aux utilisateurs finaux et de respecter les budgets impartis.

À ceci s'ajoutent des services déjà existants comme la MCGSI (Mission Contrôle de gestion des Systèmes d'Information) dont la mission principale consiste à « objectiver » la prise de décision en matière d'investissement informatique en « tenant compte des impératifs dans un contexte humain et budgétaire contraint ».

Se surajoutent encore d'autres structures de pilotages comme les COPSI techniques ou les comités MCT/modernisation. Les COPSI techniques, réunissant les bureaux SI1, SI3 et la DPN, instruisent deux fois par an les sujets de maintien en condition technique et de modernisation depuis 2010, dans une optique de programmation annuelle de l'activité.

Le comité de pilotage MCT/modernisation, qui réunit le chef du service des systèmes d'information et le directeur des projets numériques créé en décembre 2019, permet un suivi rapproché, tous les deux mois, des actions menées par les équipes projet pour résorber la dette (au travers des actions prioritaires identifiées en COPSI technique et inscrites au plan annuel d'activité des équipes). Il permet également le suivi de l'avancement des indicateurs. Notons que ces deux structures sont internes au SSI et n'associent ni les services métiers ni SPIB.

La question que l'on peut aujourd'hui se poser de manière pragmatique est donc la suivante : La DGFiP a-t-elle gagné en efficacité organisationnelle et en réactivité avec ces nouvelles organisations ?

Pour cela, il est indispensable d'écouter ce que disent les collègues sur le terrain, et sur ce point on semble encore très loin du but : Manque d'écoute, manque de pilotage et de consigne claire, perte de technicité et de connaissance des applications, interrogations récurrentes sur la mise en place du DEVOPS[2] et de la méthode agile[3], annuaire complexe et interlocuteurs inconnus... Voici les éléments de langage qui nous remontent le plus souvent.

---

[2] Le DevOps est un ensemble de pratiques et d'outils, ainsi qu'une philosophie culturelle. Son but est d'automatiser et d'intégrer les processus entre les équipes de développement et informatiques.

[3] La méthode Agile recommande de se fixer des objectifs à court terme. Le projet est donc divisé en plusieurs sous-projets. Une fois l'objectif atteint, on passe au suivant, et ce jusqu'à l'accomplissement de l'objectif final.

Par exemple, et de manière concrète, au niveau des services en charge de la qualification et de l'INTEX, les collègues déplorent des calendriers peu souples avec des dates de mise en exploitation imposées et qui ne tiennent pas compte des aléas techniques.

Ils ont également regretté que de plus en plus d'applications soient mises en exploitation alors que les tests ou la formation des exploitants sont très insuffisants. Ceci alors que dans bien des cas rien juridiquement n'imposerait une telle précipitation. Il en ressort des bugs non pris en charge, entraînant des problèmes récurrents de fiabilité de l'application.

Ceci n'est bien sûr qu'un exemple parmi d'autres.

DES CONSTATS TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS PRÉOCCUPANTS

Comme nous l'avons indiqué en introduction, la Cour des comptes faisait état en mai 2019 d'une problématique inquiétante concernant nos infrastructures informatiques et principalement sur l'obsolescence de nos serveurs et socles applicatifs.

L'IGF reprend ses arguments de manière plus détaillée. Pour cette dernière, l'existence d'une dette informatique élevée génère des risques de différentes natures, notamment des risques opérationnels (de non-fonctionnement des applications ou de continuité de services), des risques de non-évolution fonctionnelle ou applicative ou encore des risques en matière de sécurité. La dette informatique peut également entraîner une diminution de notre capacité à gérer les mises à jour ou interfacer les applications entre elles (notamment si les applications utilisent des langages différents).

L'ensemble de la dette technique génère par ailleurs des surcoûts à deux niveaux : en maintenance corrective et en maintenance évolutive.

À ce titre son but est donc de dater et d'objectiver qualitativement le vieillissement de nos infrastructures et les progrès réalisés depuis 3 ans en se basant sur plusieurs indicateurs (listes non exhaustives) :

1 L'Âge des socles Linux[4] et le taux de renouvellement

2 L'Âge moyen des serveurs

3 L'externalisation

4 Les services d'hébergement

5 Les choix stratégiques, techniques et humains

L'ÂGE DES SOCLES LINUX ET LE TAUX DE RENOUVELLEMENT

L'IGF a donc tenté de quantifier l'âge de nos socles Linux. En novembre 2021, SI faisait le constat que les socles de 2007, 2012 et 2016 représentaient l'essentiel de l'existant en production. À cette date 44 applications étaient sur un socle 2007, et 134 sur un socle 2012. Le but affiché était de sortir des socles les plus anciens afin de rajeunir l'âge moyen.

[4] *Linux ou GNU/Linux est une famille de systèmes d'exploitation open source de type Unix fondé sur le noyau Linux, créé en 1991 par Linus Torvalds. De nombreuses distributions Linux ont depuis vu le jour et constituent un important vecteur de popularisation du mouvement du logiciel libre.*

Si l'on en croit le rapport de l'IGF, cet objectif n'a pas encore été atteint. En effet, cette dernière arrive à un calcul moyen de 8 ans. Ce chiffre n'a quasiment pas évolué depuis 2019 (entre 7 ans et 7 mois et 8 ans et un mois) ceci malgré un taux de renouvellement des socles Linux x86 croissant :

Tableau 7 : taux de renouvellement des socles x86 Linux

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nb de socles renouvelés	78	25	24	61	36	19	34	54	64	90
Taux de renouvellement des socles (en %)	21,08	6,49	6,06	13,83	7,64	3,84	6,46	10,34	10,88	17,48

Source : DGFiP, présentation de la MDPEV.

Source : Rapport de l' IGF – Bilan du contrat d'objectifs et de moyens de la direction générale des finances publiques pour la période 2020-2022 - septembre 2022 – Annexe III

Dans ce cadre, l'IGF porte une obsolescence cible à 5 ans, ce qui impliquerait le renouvellement de 20 % des socles par an. Ce chiffre semble pour l'instant difficilement atteignable…

Toutefois, il faut savoir raison garder. Il est évident qu'il y a corrélation directe entre le montant des crédits HT2 et le renouvellement des socles comme le montre le graphique ci-après :

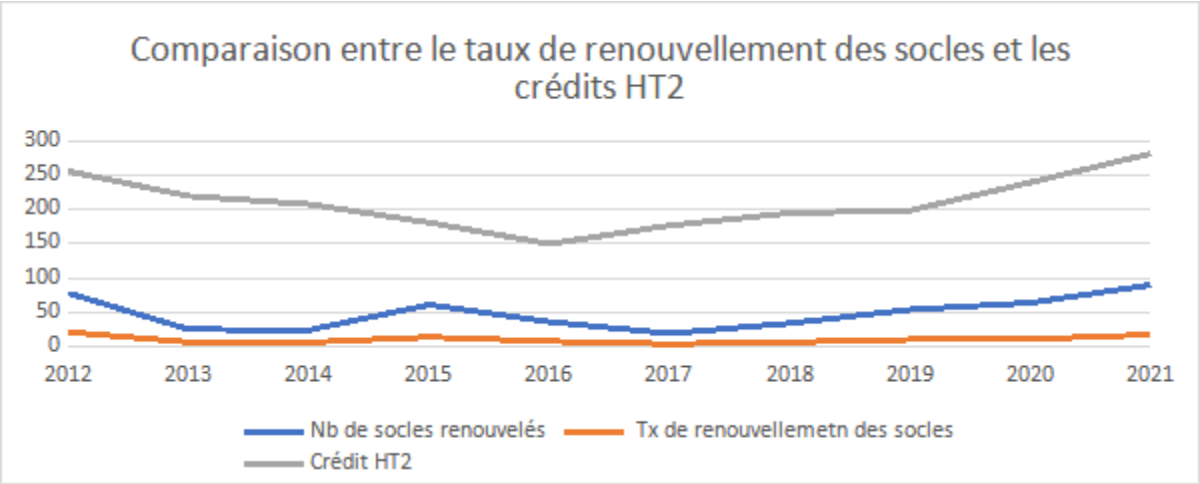

Par conséquent, il est raisonnable de penser qu'avec un investissement important et régulier dans ce domaine, l'objectif de 5 ans pourra, sinon être atteint, du moins être approché. À condition, bien, évidemment, que les moyens humains suivent, c'est-à-dire que les équipes de développement soient renforcées par des collègues spécialisés en système d'exploitation et sécurité.

L'ÂGE MOYEN DES SERVEURS

Autre indicateur retenu par l'IGF, l'âge moyen des serveurs à la DGFiP. L'inspection ne précise pas ce qu'elle entend par le terme de « serveur ». Or on sait que ce concept peut recouvrir des machines très différentes, à la fois dans leurs conceptions et leurs utilisations. D'après le recensement transmis par la DGFiP, au 1er janvier 2019, notre administration disposait de 1257 serveurs qui avaient un âge moyen de 3 ans et 9 mois.

Au 1er janvier 2022, nous avions 1690 serveurs avec un âge moyen de 5 ans et 6 mois.

Sans avoir plus de détails sur ce que recouvrent ces différences de points, nous sommes assez réservés sur l'interprétation qui peut être faite de ce résultat.

D'autres points sont abordés comme l'âge moyen des bases de données ou l'âge des composants. L'âge moyen des composants est l'écart entre la date de l'usage du composant par les modules applicatifs de la DGFiP et la date de l'extraction servant de base au calcul de l'indicateur… Pour l'IGF il permet de documenter les composants utilisés dans des modules applicatifs tant en production qu'en développement et de qualifier un âge moyen des composants : au 18 février 2022, cet âge moyen était par exemple de 10 ans et 3 mois.

Sur le premier item, l'IGF se base à la fois sur l'âge moyen des bases de données utilisées pour des applications ayant un socle Linux, avec deux sous – indicateurs : l'âge moyen des bases de données et l'âge d'obsolescence des bases de données (nombre moyen d'années et de mois situés entre la date de fin de support de la base de données considérée et la date actuelle). Au 24 mai 2022, cet âge moyen était de 7 ans 11 mois.

L'âge des composants est particulièrement problématique, car il est lié à l'âge des socles Linux qui les incorporent et peuvent les faire fonctionner : plus un socle est ancien moins il peut supporter et intégrer des composants récents. A la DGFiP, les applications développées sont dépendantes du socle technique sur lequel elles doivent être installées ce qui entraîne souvent :
- une baisse de performances par des choix de technologies plus anciennes (versions différentes des composants jboss, tomcat...),
- et un risque pour leur sécurité si les failles découvertes (CVE) n'ont pas été colmatées rapidement dans les socles Linux les plus anciens exemple de la faille Polkit.

Concernant les bases de données, l'indicateur est particulièrement mauvais, car les performances des applications de la DGFiP sont dégradées d'office par la version du « moteur de données » installable sur le socle Linux sur lequel elles sont déployées. Si on prend pour exemple PostgreSQL le moteur le plus employé qui constitue la norme à la DGFiP, les versions peuvent varier entre la version 9.4 de 2014 et la version 14 de 2022. Pour compenser ces mauvaises performances et offrir une offre de services acceptable, très souvent les matériels informatiques (serveurs machines virtuelles ou ressources cloud) doivent être surdimensionnées en mémoire ou puissance de processeurs, ce qui est coûteux et mauvais pour la planète en terme de développement durable.

L'EXTERNALISATION DES MISSIONS

Beaucoup de choses peuvent être dites sur ce sujet et enfin un heureux changement de paradigme peut être constaté.

En préambule, rappelons que Solidaires Finances Publiques a dénoncé depuis plusieurs années le recours très et trop important à des prestataires externes.

En 2016, notre organisation syndicale écrivait déjà *« Ces externalisations ont toujours été menées, le programme Copernic toujours financé. Ces externalisations se sont manifestées entre autres par le recours à des prestataires (ingénieurs SS2I) coûteux qui ont participé à des projets sans pour autant mutualiser leurs savoirs et savoir-faire, n'apportant rien à nos informaticiens, hormis une dépossession certaine de leur champ de compétences. »*

Et aujourd'hui, on ne peut que constater une aggravation de cette situation qui en est devenue même caricaturale par certains aspects.

Ainsi l'IGF alerte sur un taux d'externalisation qui serait **trop important** concernant certains projets informatiques. Pour la DINUM un taux d'externalisation supérieur à 70 % constitue un risque et un taux de 80 % peut amener à de graves difficultés. Or sur 15 grands projets menés par la DGFiP, 8 présentent un taux d'externalisation supérieur à ce ratio en matière de maîtrise d'œuvre et 7 en matière de maîtrise d'ouvrage ! Et facteur aggravant, on peut noter parmi ces grands projets des développements majeurs comme le portail commun du recouvrement ou le foncier innovant.

À ce stade, l'administration souhaite renforcer les équipes de MOE MOA ces prochaines années et prendre en compte cette problématique. On ne peut que se satisfaire de cette prise de conscience bien tardive, toutefois plusieurs interrogations :

- Comment renforcer les services informatiques alors que nous sommes dans un contexte de suppressions d'emplois continu et permanent ?
- Comment attirer un maximum de candidats à nos concours ? (Rappelons que tous les postes ouverts ne sont pas pourvus faute de candidats).

Solidaires Finances Publiques a proposé plusieurs pistes comme la création d'un concours B et C PAU. Cette mise en place permettrait de recruter directement des agents sur des postes de PAU sans qu'ils aient à passer par la sphère administrative. On pourrait également lever le blocage des 3 ans pour les collègues dans la sphère administrative et disposant d'une qualification informatique.
Pour nous, les collègues en place dans les services informatiques doivent pouvoir bénéficier, s'ils le souhaitent de cursus de formations techniques complets, pris en charge intégralement (frais de déplacement et d'hébergement) au plus proche de leur lieu d'exercice de mission, pour pouvoir monter en compétence sur les nouvelles technologies afin de pouvoir exercer pleinement leurs missions. Le nombre de prestataires de services serait fortement diminué.

Sur le fond, communiquer n'est pas un gros mot, et se faire connaître n'est pas une mauvaise chose en soi. Toutefois, il ne s'agit pas de vendre du rêve aux futurs candidats, mais de bel et bien les informer du fonctionnement de notre administration et du type de postes offerts.

Et dans ce cadre, les conditions de travail comme la rémunération ont leur importance dans le choix des futurs recrutés.

LES SERVICES D'HÉBERGEMENT

La DGFiP dispose de deux centres majeurs d'hébergement en région parisienne. Ces deux centres hébergent près de 80 % des infrastructures de production de la DGFiP. Et l'un comme l'autre nécessitent d'importants travaux pour assurer la pérennité et la sécurité des serveurs qui y sont hébergés. Une défaillance majeure dans l'une ou l'autre de ces structures pourrait se traduire par des perturbations importantes en touchant par exemple la télé déclaration de la TVA ou la paie…

De plus, la proximité géographique de ces 2 sites pourrait être également problématique en cas de catastrophe ou de sinistre majeur.

Notons et cela est important que l'un des deux centres d'hébergement, (le Site de Production Sécurisé (SPS)) est géré entièrement par des prestataires de services. **Il s'agit-là d'une volonté assumée de l'administration, qui a comme conséquences de mettre entre les mains d'une société de services privée une part importante des serveurs de l'administration fiscale.** Il découle également de ce choix un manque d'informations sur les travaux faits et sur l'état réel du SPS. **Solidaires Finances Publiques a toujours condamné cet état de fait et les risques pris par l'administration sur ce point.**

De manière globale, l'IGF constate que sur les sites d'hébergement, du retard a été pris avec des travaux de rénovation qui ne se dérouleront pas avant 2023 et 2024 (groupes électrogènes, tableaux et armoires électriques, climatisation…).

Pour conclure sur ce point, au niveau du développement durable, ces 2 sites sont encore très éloignés de ce qui est attendu d'un centre de données moderne pour réduire leur empreinte écologique et garantir une bonne efficience énergétique.

LES CHOIX STRATÉGIQUES, TECHNIQUES ET HUMAINS

Nous entrons ici dans les arbitrages à la fois humain, technique et budgétaire et dans les différentes priorisations effectuées par la Direction générale ses dernières années. C'est peut-être sur ce point que l'IGF est en définitive la plus réservée, voire la plus critique.

À titre d'exemple, en juin 2022 un arbitrage avait été demandé à SI par le DG (pour des raisons budgétaires). Cet arbitrage a visiblement amené à une réduction des budgets dévolus à la modernisation GCOS 7[5] et Oracle Forms[6], qui constituent pourtant une part essentielle de notre dette technique. Concernant précisément Oracle Forms, la DGFiP est contrainte par cette société américaine d'utiliser son matériel propriétaire Exadata Exalogic dont le coût d'exploitation et de location est très élevé. Pour la quasi-totalité de ces applications, la DGFiP utilise des composants et des logiciels libres afin d'être indépendante technologiquement. Des questions de souveraineté numérique peuvent se poser également, car les informaticiens de la DGFiP ne sont pas totalement administrateurs de ces architectures, mais doivent recourir à du personnel de la société Oracle.

Rappelons que la DGFiP dispose de 12 mainframe[7] GCOS 7 répartis sur 4 sites géographiques. L'IGF a fait le constat que si certaines applications ont terminé leur sortie de GCOS7 d'autres ont subi des reports notamment du fait d'un manque de priorisation des ressources humaines et budgétaires.

Ainsi certaines applications (REC, SIR) ne sortiront qu'en 2025 de l'architecture GCOS…certes des contacts ont été pris avec ATOS (ex-BULL) pour une prolongation des délais et le maintien des formations adéquat. Il convient toutefois d'être prudent sur ce point. En novembre 2021, le responsable de SI nous affirmait que BULL-ATOS était incapable de fournir ne serait-ce que 5 personnes pour nous aider et renforcer nos services en charge de GCOS 7…

On est donc légitimement en droit de s'interroger sur les conséquences, en termes fonctionnels et organisationnels, du retard important pris sur ce sujet.

Critique similaire sur les moyens humains engagés dans le cadre du renouvellement des socles Linux. L'IGF fait le constat qu'entre 2021 et 2022, le nombre de journées consacrées à cette tâche n'a pas progressé et à même diminué de 1 % (de 12540 jours-personne à 12409 jours-personne).

Sur ce point, la critique est aisée, surtout dans un contexte de suppressions d'emplois (voir partie I), et on peut comprendre la difficulté pour la DG de mobiliser des agents formés de manière rapide et pérenne sur ce sujet. De plus, la fin de CentOS[8] a, de manière non anticipée, obligé SI à déployer en urgence un nouveau socle.

Pour Solidaires Finances Publiques, la question des moyens humains est donc beaucoup plus complexe que le raccourci rapide qu'en fait l'IGF.

En revanche, nous ne pouvons que regretter l'absence de mise en œuvre d'un schéma directeur informatique. Ce manque avait d'ailleurs déjà été mis en exergue par la Cour des comptes en 2019.

« À la DGFiP, la définition d'un schéma directeur informatique doit constituer une priorité. L'adoption d'un tel document permettrait de fluidifier les processus décisionnels, de réduire l'opacité entourant l'activité du SI et d'assurer que les priorités soient partagées entre les services. »

Demande identique aujourd'hui de l'IGF : *« C'est au schéma directeur informatique de fixer ce cadre de cohérence technique, qui inclut les bonnes pratiques (prescriptions sur les langages*

---

[5] *GCOS (General Comprehensive Operating System) est une famille de systèmes d'exploitation orientée mainframes.*

[6] *Oracle Forms est un produit logiciel permettant de créer des écrans qui interagissent avec une base de données Oracle*

[7] *Un mainframe est un ordinateur de grande puissance de traitement et qui sert d'unité centrale à un réseau de terminaux.*

[8] *CentOS (Community enterprise Operating System) est une distribution GNU/Linux destinée aux serveurs (et aux postes de travail).*

de développement, sur l'ergonomie des applications, voire sur des schémas d'architecture) et l'identification des standards techniques obsolètes. Il est à ce titre significatif que le schéma directeur informatique actuel de la DGFiP ne contienne aucune disposition technique et se limite à indiquer les orientations du SSI pour chaque chantier du contrat. La mission souscrit par conséquent pleinement à une précédente recommandation de la MRA portant sur la rédaction d'un schéma directeur informatique qui contiendrait des orientations technologiques sur un horizon pluriannuel ainsi qu'un axe de résorption de la dette technique. »

Cette demande n'est pas surprenante. Ce qui l'est plus, c'est l'entêtement de SI à ne pas prendre réellement cette demande en considération.

Certes, la mise en place d'un schéma informatique ne serait pas l'alpha et l'oméga de l'informatique et ne résoudrait pas toutes les questions et tous les problèmes.

Cependant il permettrait une plus grande transparence et une vraie visibilité à la fois pour l'administration mais aussi pour les agents. De plus, ce schéma demanderait ou imposerait une mise en adéquation des moyens humains et budgétaires avec les objectifs retenus et mettrait en évidence les éventuels points faibles ou axes de faiblesses. Par ailleurs, ce support ouvrirait, permettrait, un vrai dialogue social avec les agents et leurs représentants.

Notons que Solidaires Finances Publiques est demandeur d'un tel document et n'a jamais été entendu ou écouté. Sur ce point précis, au moins sur le principe, nous ne pouvons qu'être d'accord avec la demande de l'IGF.

Position identique sur la création d'une véritable cartographie actualisée de l'ensemble de nos applications. Ce document pourrait fournir des informations techniques (serveurs, système d'exploitation, langage utilisé…). En outre, le rapport préconise qu'un module de data visualisation soit accolé à cette cartographie afin de donner une vision claire sur les tâches à prioriser, et sur les moyens à mettre en œuvre. Là aussi la demande peut sembler légitime, mais ne doit pas se transformer en une usine à gaz ingérable et chronophage.

CONCLUSION ET SYNTHÈSE

De manière globale malgré les investissements importants qui ont été faits, les indicateurs retenus par l'IGF ne font pas ressortir une réelle amélioration de la situation sur les trois dernières années. L'ancienneté moyenne des socles Linux est stable (8 ans), l'âge de nos serveurs également (5 ans et demi). Quant à la sortie de GCOS 7, de PacBase et d'Oracle Forms, nous avons vu qu'elle est visiblement encore très loin d'être aboutie. Or ces technologies sont utilisées dans plusieurs applications d'une importance vitale pour la DGFiP et plus globalement pour le bon fonctionnement des rentrées fiscales. Il en est ainsi de FIP, REC, Taxation IR, Medoc Databatch…

En septembre 2020, nous avions déjà fait remarquer à l'administration qu'avec les moyens humains dont disposaient les services à l'époque il serait compliqué, voire impossible, de tenir les délais fixés. Concernant l'aspect technique, nous avions fait observer que si certains collègues, déjà formés sur GCOS, pouvaient relativement facilement acquérir des connaissances sur Z/OS[9], cela ne serait pas le cas des nouveaux recrutements, et donc il y aurait de fortes contraintes en formation afin d'être opérationnel techniquement sur la plateforme d'IBM.

Il ne s'agit pas de dire aujourd'hui que nous détenions la vérité absolue, mais une nouvelle fois, une écoute plus attentive sur les alertes qui remontaient des agents et des représentants du personnel auraient peut-être pu éviter certaines dérives aujourd'hui préoccupantes.

Il en est de même sur le recours aux prestataires externes. Rappelons que sur ce sujet, Solidaires Finances Publiques a été constant dans ses propos et dans ses interventions.

Depuis plusieurs années, SFP condamne le recours de l'administration à des sociétés de services. Nous nous sommes exprimé à de nombreuses reprises sur le fait que cette sous-traitante était pernicieuse, et intrinsèquement négative pour nos collègues informaticiens. Les constats suivants peuvent être dressés :

Ce recours à des officines privées n'apporte rien à nos collègues, hormis une dépossession certaine de leur champ de compétences et de technicité. De plus, ce recours, parfois massif ou très massif, entraîne pour les services informatiques une perte de visibilité sur les projets en cours et à venir.

Par ailleurs, certaines entreprises ont tendance à utiliser la DGFiP comme une école de formation pour leurs salariés… On arrive ainsi au paradoxe suivant où des agents de la DGFiP forment des salariés censés les épauler. Sur un plan, il est bon de rappeler que des prestations peuvent s'avérer deux ou trois fois plus coûteuses qu'une maintenance en interne et lient l'administration à des sociétés de services pour de nombreuses années. L'exemple de la gestion du SPS en est un exemple éclatant. Quel besoin de confier à des entreprises privées la gestion d'un site d'hébergement de l'administration ? Quelle est la valeur ajoutée pour la DGFiP ? Et sur ce point nous serions curieux de connaître le coût annuel de cette prestation…

Pour Solidaires Finances Publiques, il est donc important de ré-internaliser un maximum de tâches et ne limiter nos appels à des sociétés extérieures qu'à des sujets extrêmement pointus et techniques, et pour lesquels nous n'avons pas encore de compétences en interne. En s'assurant que la société de services nous laisse bien les clés du camion et ne confisque pas le savoir technique.

Bien évidemment, le corollaire indispensable est que la DGFiP ait les moyens humains et budgétaires de prendre en charge ces missions qui sont aujourd'hui externalisées.

---

[9] *Z/OS est un système d'exploitation développé pour les ordinateurs centraux 64 bits zSeries par IBM en 2001.*

Nous avons vu qu'au niveau des moyens budgétaires, un effort significatif était en cours. Celui-ci doit aujourd'hui être poursuivi au niveau du recrutement et de la formation.

Au niveau des moyens humains, si 2023 marque une inversion dans la tendance des suppressions d'emplois dans la sphère informatique, celle-ci devra être poursuivie sur le long terme afin de retrouver la pleine maîtrise technique et opérationnelle de notre informatique.

De plus, ces créations de postes doivent être pesées et réfléchies en amont. En effet, rien ne sert de créer des postes A analyste ou PSE s'ils ne sont pas pourvus à l'arrivée. De même, en cas de requalifications de poste, il est primordial d'avoir une vraie vision de la charge de travail qui peut découler de ces transformations de poste. Comme le dit un vieux proverbe, il ne faut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul… Par exemple, rien ne serait plus contre-productif que de prendre des postes en SIL ou en CID alors que la TOIP doit être généralisée et développée en urgence.

Il est indispensable de garder à l'esprit que les besoins sont partout : développement, exploitation, intex, assistance… et que nous sommes dans un contexte où toutes les missions sont fondamentalement liées et dépendantes les unes des autres.

Qu'une mission soit en faiblesse et c'est l'ensemble de la chaîne de travail qui est compromise. Pour Solidaires Finances Publiques il est urgent de revenir à une situation stable et pérenne et sanctuarisée des effectifs dans la sphère informatique. Cette cible serait de quel ordre 4500, 5000 agents ? Il est difficile de le dire sans avoir une vraie transparence des moyens dont nous avons aujourd'hui besoin pour remettre à niveau tant nos infrastructures que nos applications.

Un schéma informatique digne de ce nom permettrait cette visibilité et pourrait, comme le recommande l'IGF, « porter sur la rédaction d'un schéma directeur informatique qui contiendrait des orientations technologiques sur un horizon pluriannuel ainsi qu'un axe de résorption de la dette technique. »

Encore une fois, il ne s'agit pas d'en faire un outil de planification lourd et sans souplesse, mais de mettre clairement noir sur blanc, nos priorités, et nos besoins, tant sur le plan technique qu'humain et budgétaire.

Au niveau de l'organisation des services, on ne peut que constater une tendance forte à multiplier les nouvelles structures (DPN, DTNum…) pour officiellement toujours plus d'efficience, de souplesse, d'agilité, mais aussi d'optimisation en moyen budgétaire et humain.

Sur la création de la DPN, nous avions exprimé dans le GT dédié en mars 2021 certaines interrogations comme une possible déperdition technique, la complexité et l'évolution des organigrammes, le basculement de diverses tâches sur plusieurs ESI.

Pour Solidaires Finances Publiques, il ne s'agit pas de créer une structure ad hoc pour faire plaisir à la Cour des comptes ou à quelque autre institution ou cabinet de conseil, **mais d'avancer de manière pragmatique en respectant une logique organisationnelle et la technicité des agents.** Sur ce point, nous pensons très prosaïquement que ce n'est pas la peine de chercher midi à quatorze heures. Il est aujourd'hui surtout urgent d'apporter de la stabilité, de la simplicité et de la visibilité dans les structures des Services informatiques. Qui a la charge de quoi, qui fait quoi, voilà ce dont ont besoin les agents et les services. Pour nous, il n'est pas nécessaire de faire des effets de manches ou de multiplier les créations de structures au nom d'une « nouvelleté » soudaine qui peut d'ailleurs redescendre aussi vite qu'elle est arrivée.

CONCLUSION ET SYNTHÈSE (SUITE)

Quant aux nouvelles doctrines sur les «méthodes agiles» et devops, qui sont aujourd'hui parées de toutes les vertus, il faut prendre un peu de hauteur. Si nous ne nions pas qu'elles puissent apporter un plus dans des cas bien précis, elles ne doivent en aucun cas se généraliser, beaucoup d'applications ne s'y prêtant tout simplement pas. De plus, elles risquent surtout de servir à dissimuler le problème du sous-effectif, qui est aussi au cœur de nos revendications. Mais nous ne sommes pas naïfs, avec le développement de ces nouvelles méthodes, le travail des agents risque de fortement évoluer dans les années à venir.

À ce stade, il nous semble surtout primordial que l'administration fasse confiance et écoute les remontées de ses propres services. Nous avons tous à cœur d'aller vers des services informatiques adaptés, au service des missions, des utilisateurs et utilisatrices donc de l'intérêt général, et c'est tous ensemble que nous pouvons et devons atteindre cet objectif. Pour Solidaires Finances Publiques notre mission informatique mérite toute l'attention et la priorité des pouvoirs publics. À ce titre, il faut aujourd'hui lui donner tous les moyens pour qu'elle puisse fonctionner de manière optimale et qu'elle puisse répondre aux attentes des agents et de nos concitoyens.

PENSE À TOI, ADHÈRE !

REJOINS LE CÔTÉ SOLIDAIRES

SECTION :

Solidaires Finances Publiques

Bulletin d'adhésion 2023

Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement

IDENTIFIANTS

N° DGFiP (6 chiffres) ..... **N° ANAIS** (10 chiffres) .....

NOM d'usage _____ **Prénom** _____

NOM de naissance _____ **Date de naissance** ...../...../.....

Cadre : ..... **Grade :** ..... **Echelon :** ..... **Indice :** .....

Montant de la cotisation → [ ] **Temps partiel** ..... %

Informations professionnelles

Service : _____

Site : _____

@ _____

☎ _____

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso : _____

@ _____

☎ _____

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Je souhaite recevoir des informations par mail ..... **OUI** ☐ **NON** ☐ **Signature :**

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques ..... **OUI** ☐ **NON** ☐

Syndicat national Solidaires Finances Publiques,
BOITE 29, 80 rue de Montreuil 75011 PARIS
contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org